

**COMMUNE
DE
WINGERSHEIM**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE
Canton de BOUXWILLER

Date de convocation : 4 septembre 2015
**Extrait des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 11 décembre 2015

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 13

Présents : SPITZER François – KOESSLER Michèle - ECKART Jean-Luc - BREZE Catherine –
BURGER Sylvie - FRITSCH Christelle - FUCHS Albert – GANTZER Pierre – LAPP
Sébastien - REMOND Xavier - UGE Brigitte - WOLFF Jennifer

Absents excusés : FUCHS Didier - MEYER Isabelle (pouvoir à BURGER Sylvie)

DCM 71-2015

7 – Finances Locales
7.1 – Décisions Budgétaires
Transfert de crédits – Décision modificative (a)

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 12-2015 en date du 31 mars 2015 adoptant le Budget Primitif PRINCIPAL 2015 ;

VU les dépenses d'investissement en 2015 ;

VU les crédits inscrits au Budget Principal 2015 et le vote par chapitre ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 10-2013 bis en date du 28 janvier 2013 décidant de confier l'étude de faisabilité pour accéder au Groupe Scolaire Intercommunal ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier certaines affectations afin de transférer la valeur de cette étude dans le patrimoine de la voirie communale :

- **DÉCIDE** d'effectuer les opérations comptables suivantes :

Recettes d'investissement

Article 2031 – E02 - frais d'étude + 3.588 €

Recettes d'investissement

Article 2151 V01 – voirie - 3.588 €

(14 voix pour)

DCM 72-2015

7 – Finances Locales
7.1 – Décisions Budgétaires
Transfert de crédits – Décision modificative (b)

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 12-2015 en date du 31 mars 2015 adoptant le Budget Primitif PRINCIPAL 2015 ;

VU les dépenses d'investissement en 2015 ;

VU les crédits inscrits au Budget Principal 2015 et le vote par chapitre ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 52-2015 en date du 12 novembre 2015 décidant l'acquisition de l'immeuble METZGER – ancienne forge ;

VU la conclusion de l'acte en date du 3 décembre 2015 :

- **DÉCIDE** d'effectuer les opérations comptables suivantes :

Dépenses d'investissement

Article 2115 – T71 – terrain bâti + 9.000 €

Dépenses d'investissement

Article 2151 - voirie - 9.000 €

(14 voix pour)

3 – Domaine et patrimoine

3.1 – Acquisitions

Acquisitions foncières pour l'accès au futur Groupe Scolaire Intercommunal

Le Conseil Municipal,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2-2014 en date du 28 janvier 2014 créant un SIVU pour la construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal ;
VU l'étude de faisabilité de l'accès réalisée en 2013 par le Bureau LOLLIER de MITTELSCHAEFFOLSHEIM ;
VU l'avant projet définitif établi par le Cabinet d'Architectes AUGER-RAMBEAUD à Sélestat, maître d'œuvre du Groupe Scolaire Intercommunal ;
Considérant que l'aménagement du carrefour routier portant desserte de l'école nécessite l'extension de l'emprise foncière ;
Considérant que cette emprise est un terrain agricole ;
Considérant l'accord des propriétaires riverains ;

- **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles suivantes :

Ban de la Commune de HOHATZENHEIM

Section 10 n° 100 d'une contenance de **5.52 ares** appartenant en copropriété à :

- M. BURTSCHER Lambert à Vendenheim à l'euro symbolique pour sa part
- M. KEITH François à Mommenheim au prix de 150 € l'are soit pour 2.76 ares la somme de 414.00 €
- **DÉCIDE** de prendre en charge la totalité des frais nécessaires à la conclusion de ces actes.

(14 voix pour)

DCM 74-2015

3 – Domaine et patrimoine

3.1 – Acquisitions

Acquisitions foncières pour l'accès au futur Groupe Scolaire Intercommunal

Le Conseil Municipal,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2-2014 en date du 28 janvier 2014 créant un SIVU pour la construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal ;
VU l'étude de faisabilité de l'accès réalisée en 2013 par le Bureau LOLLIER de MITTELSCHAEFFOLSHEIM ;
VU l'avant projet définitif établi par le Cabinet d'Architectes AUGER-RAMBEAUD à Sélestat, maître d'œuvre du Groupe Scolaire Intercommunal ;
Considérant que l'aménagement du carrefour routier portant desserte de l'école nécessite l'extension de l'emprise foncière ;
Considérant que cette emprise est un terrain bâti ;
Considérant l'accord du propriétaire riverain ;
VU le PV d'arpentage provisoire établi par le Cabinet LAMBERT à Brumath :

- **DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle suivante :

Ban de la Commune de WINGERSHEIM

Cadastrée provisoirement Section 5 n° 2/154 d'une contenance de **0.28 ares** appartenant à M. et Mme HENRIOT Daniel domiciliés 20 rue des Lilas à Wingersheim au prix de 5.600 €

- **DÉCIDE** de prendre en charge les frais nécessaires à la conclusion de ce acte.

(14 voix pour))

Pour extrait conforme
 Le Maire : FREUND Bernard

